LOUVRE

Le Président-directeur

Décision DFJM/DG/2026/100 portant délégation de signature

LE PRESIDENT-DIRECTEUR,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n° 92-1338 du 22 décembre 1992 modifié portant création de l'Etablissement public du musée du Louvre, notamment ses articles 19 et 19-1 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2019-544 du 29 mai 2019 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de fonctionnaires relevant du ministre de la culture à certains établissements publics ;

Vu le décret du 25 février 2026 portant nomination du président de l'Etablissement public du musée du Louvre ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2021 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de fonctionnaires relevant du ministre de la culture à certains établissements publics ;

Vu la décision n° 2022-26 portant organisation de l'Etablissement public du musée du Louvre ;

Vu la décision n° 2022-57 portant organisation de la direction générale du musée du Louvre,

DECIDE :

Article 1. Délégation est donnée à madame Virginie Donzeaud, administratrice générale adjointe, à l'effet de signer au nom du Président-directeur :

- tous actes et décisions afférents aux attributions du Président de l'Etablissement énumérées à l'article 19 du décret du 22 décembre 1992 susvisé, à l'exception des 3°, 8° et 10° ;
- tous actes définis en application des dispositions du décret du 29 mai 2019 et de l'arrêté du 21 décembre 2021 susvisés ;
- les certificats administratifs ;
- les demandes de laissez-passer ;
- les ordres de mission avec frais.

Article 2. La décision DFJM/DG/2026/95 est abrogée.

Musée du Louvre
75058 Paris Cedex 01
01 40 20 50 50
www.louvre.fr

Article 3. La présente décision sera publiée sur le site internet du musée du Louvre et entrera en vigueur immédiatement.

Fait à Paris, le 29 octobre 2026

Christophe Leribault

Musée du Louvre
75058 Paris Cedex 01
01 40 20 50 50
www.louvre.fr